

20

Y a-t-il une « pilule du lendemain » qui prévienne l'infection par le VIH?



Le Centre canadien d'information sur le VIH/sida, un service de l'Association canadienne de santé publique (ACSP), fournit des ressources d'information sur la prévention du VIH/sida, les soins et le soutien connexes, ainsi que toute une gamme de renseignements sur le VIH/sida.

Ces ressources sont fournies aux personnes et aux organismes qui travaillent dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation et de la prévention du VIH/sida, ainsi qu'à ceux qui sont infectés et affectés par le VIH/sida. Nous ne cautionnons pas, ne recommandons pas ni ne préconisons aucune méthode spécifique de traitement du VIH. Ces ressources ne peuvent se substituer aux conseils d'un professionnel de la santé. Toute décision relative à un traitement médical particulier devrait toujours être prise en consultation avec un praticien qualifié, renseigné sur les maladies en rapport avec le VIH ainsi que sur le traitement en question. Bien que nous nous efforcions de mettre régulièrement à jour nos ressources, les usagers du Centre ne doivent pas oublier que l'information évolue rapidement.

Ainsi, les ressources fournies par le Centre d'information peuvent ne pas correspondre à l'information la plus à jour qui soit disponible. Ces ressources peuvent comporter des inexactitudes techniques ou des fautes d'orthographe. De façon périodique, nous apportons des changements à l'information, lesquels seront donc intégrés par la suite sous forme d'ajouts à la publication. En conséquence, nous recommandons de consulter un professionnel de la santé pour se faire conseiller sur toute question ayant trait à la santé. Nous prions également les usagers de consulter une vaste gamme d'informations et (ou) de se mettre en rapport avec nous au 1-877-999-7740 pour en savoir plus. Les usagers qui se fient à cette information le font entièrement à leur propre risque. Le Centre d'information et l'ACSP ne peuvent assumer aucune responsabilité pour tout préjudice résultant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de cette information.

Les opinions exprimées dans le bulletin d'information n'appartiennent qu'aux auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques et positions officielles du Centre d'information sur le VIH/sida, de l'Association canadienne de santé publique ou de Santé Canada.



La production du présent document a été rendue possible grâce à une contribution financière de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, Santé Canada.

Non. Aucune pilule ne prévient les infections à VIH.

Vous avez peut-être entendu parler de médicaments contre le VIH qui préviennent l'infection après l'exposition. On les appelle les prophylaxies post-exposition (PPE). Ce n'est pas une simple pilule; une PPE est un traitement de quatre semaines combinant plusieurs médicaments anti-VIH; elle peut réduire (mais non éliminer) le risque de séropositivité chez les gens exposés au virus. La personne visée doit prendre de très fortes doses des médicaments antirétroviraux qui servent à traiter les infections à VIH. Elle doit observer des consignes très strictes et prendre de nombreuses pilules, plusieurs fois par jour. Les effets secondaires possibles de la PPE sont la nausée, la fatigue, le gonflement du foie et les calculs rénaux.

Qui peut bénéficier d'une PPE?

Jusqu'ici, on s'est surtout servi de la PPE pour traiter les travailleurs de la santé exposés au VIH au travail, la plupart du temps dans les cas de piqûres de seringue accidentelles. Selon une étude, environ trois travailleurs de la santé sur dix ne terminent pas leur traitement PPE. On administre aussi une PPE aux victimes d'agression sexuelle.

L'élargissement éventuel de l'accès à la PPE fait l'objet de nombreux débats. La PPE est chère. En Ontario par exemple, le traitement de quatre semaines peut coûter de 600 \$ à 1 200 \$. Il faut respecter à la lettre la posologie de ces médicaments, ce qui suppose beaucoup plus d'effort que de prendre quelques pilules tous les jours. On ne prescrit pas une PPE simplement pour assurer la tranquillité d'esprit du patient. De plus, la PPE doit être amorcée dans un délai de quelques heures (ou au plus tard, de 24 à 36 heures) après une exposition présentant un risque élevé, mais bon nombre des médicaments qui la composent ne sont pas vendus dans la plupart des pharmacies. En cas normal, donc, la plupart des gens n'ont pas accès à une PPE.

La PPE est-elle efficace?

Personne ne le sait avec certitude. Les études menées jusqu'ici ont observé les effets de la PPE sur les travailleurs de la santé exposés au VIH par accident. Plus de 30 % de ces travailleurs ont cependant arrêté de prendre les médicaments avant la fin des quatre semaines du traitement. Même chez les personnes qui ont terminé le traitement et dont l'état sérologique pour le VIH a été trouvé négatif, les chercheurs n'ont aucun moyen de savoir si l'infection a été éliminée par les médicaments, ou si l'exposition initiale n'était en fait pas assez importante pour causer une infection.

Rien ne prouve que la PPE soit efficace chez les personnes exposées au VIH lors de rapports sexuels ou d'un partage de seringues; de fait, il n'existe même pas de consignes sur les médicaments à employer lorsqu'on décide d'administrer une PPE dans le cas d'une exposition non liée au travail.

Même si l'on finit par élargir l'accès à la PPE, celle-ci ne remplacera jamais la prévention du VIH. Autrement dit, il faudra quand même avoir des rapports sexuels protégés et s'abstenir de partager des aiguilles pour tatouer ou percer la peau ou pour injecter des drogues (voir la question 11 « Comment réduire le risque pendant les relations sexuelles? »).

Pour plus de détails, communiquez avec votre organisme local VIH/sida ou avec un professionnel de la santé.

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce feuillet d'information ou pour toute autre information sur le VIH/sida, contactez le Centre canadien d'information sur le VIH/sida

1565, avenue Carling, bureau 400, Ottawa (Ontario) K1Z 8R1

☎ 877-999-7740 ☎ 613-725-1205 ✉ aidssida@cpha.ca www.aidssida.cpha.ca

Publié par le Centre canadien d'information sur le VIH/sida, un programme de l'Association canadienne de santé publique. Révisé et mis à jour en mars 2002. La reproduction non commerciale à des fins éducatives est autorisée.

Pour avoir plus de renseignements dans votre région, contactez :